



Conseil

Le conseil national du Syndicat national de la santé publique (SNSP) tiendra sa première session samedi 4 mai au siège de la Fédération démocratique du travail à Casablanca, et ce à partir de 10h.

A l'ordre du jour, figurent l'élection du bureau national et l'adoption de la déclaration finale du VIIème congrès du SNSP tenu les 12, 13 et 14 avril dernier.

Commission mixte

Le Maroc et l'Espagne ont décidé de créer une commission mixte pour la collaboration dans le domaine de la sécurité afin de lutter contre l'immigration illégale, le crime organisé et le terrorisme. L'accord a été conclu lors d'une réunion tenue à Rabat entre Ignacio, directeur national de la sécurité en Espagne et son homologue marocain, en l'occurrence Bouchaib Rmil. Cet accord prévoit l'échange de renseignements, l'analyse commune des données et l'investigation dans les deux pays. Ce qui permettra une meilleure souplesse dans les procédures et la rapidité d'exécution nécessaire pour assurer une efficacité de la manœuvre policière.

Quadruplés

Une jeune femme de 24 ans a mis au monde, dimanche soir à l'hôpital Hassan II de Settat, quatre bébés dont trois de sexe féminin.

Les quadruplés se portent bien, a assuré à la MAP l'équipe médicale ayant réalisé l'accouchement par césarienne.

Dr Mohamed Eddhimi, gynécologue à l'Hôpital Hassan II de Settat a précisé, de son côté, que les nouveaux et leur maman devaient quitter l'hôpital lundi après-midi.

Les parents, originaires de la ville de Ben Ahmed et d'un milieu modeste, ont déclaré être "très heureux" de cette naissance, et ont lancé un appel pressant aux âmes charitables pour leur venir en aide.

En février dernier, une autre femme également de Ben Ahmed a donné naissance à quatre bébés de sexe féminin, rappelle-t-on.

Démenti

Le ministère de l'Intérieur a catégoriquement démenti l'implication d'un quelconque corps des appareils de sûreté et de renseignement dans "les allégations" du journaliste Ali Anouzla, dans lesquelles il affirme avoir fait l'objet d'"une campagne de rumeurs et d'intimidations visant sa personne et accuse les services de sûreté placés sous la tutelle directe du Roi d'y être impliqués pour le combattre".

La même source ajoute que "ce qui a été attribué aux services de sûreté est dépourvu de crédibilité et de tout fondement", précisant "se réserver le droit de poursuite judiciaire conformément à la loi".

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)